

CHAPITRE 2

LES ENQUÊTES RENOUVELÉES AU BURKINA FASO. Les expériences en pays mossi et lobi-dagara

Banza BAYA
Démographe à l'UERD

et

Pierre LÉVI
Démographe à l'IRD

Introduction

Ce chapitre présente deux expériences d'enquêtes renouvelées réalisées au Burkina Faso : l'une en pays mossi et l'autre en pays lobi-dagara.

1. Présentation des deux enquêtes et objectifs

a) Principe des deux enquêtes

L'enquête sur les mouvements de population à partir du pays mossi et l'enquête démographique en pays lobi-dagara se sont basées sur l'enquête par sondage réalisée en 1960-1961 par R. Clairin. Il s'agit donc d'une enquête "renouvelée". Le principe général de ce type d'enquête consiste, à partir de listes

nominatives d'individus fournies lors d'une précédente opération de collecte et indiquant pour chaque individu certaines caractéristiques démographiques et socio-économiques, à relever "x" années plus tard le devenir de chacun d'eux et l'entrée éventuelle de nouveaux individus (par naissance ou immigration) ou la récupération d'omis au premier passage.

Les auteurs de l'enquête en pays mossi justifient l'approche renouvelée en ces termes :

"il est reconnu qu'une enquête rétrospective classique est très mal adaptée à la saisie des migrations : les sorties définitives ne peuvent être appréhendées correctement et les sorties temporaires peuvent être fortement sous-estimées. Pour pallier cette difficulté, l'enquête nationale voltaïque de 1960-1961 a été renouvelée". (Quesnel et Vaugelade, 1975).

Elle fournissait une liste nominative de résidents (présents et absents) dont on a étudié le devenir. Cette procédure conduit à reprendre le même échantillon et la plupart des concepts employés par l'enquête initiale. L'enquête renouvelée permet d'une part de réduire les risques d'omissions, d'absents et d'émigrés et d'autre part de se dégager de tout effet conjoncturel et d'obtenir une tendance moyenne sur un intervalle de temps donné aussi bien pour les mouvements migratoires que pour le mouvement naturel.

Pour les deux enquêtes citées, les mêmes concessions ont été revisitées 12 ans plus tard en pays mossi (de décembre 1972 à juin 1973) et 15 ans plus tard en pays lobi-dagara (de mai à septembre 1976).

L'échantillon de 1960-1961 résulte d'un sondage à deux degrés : l'unité primaire était le village (premier degré) et l'unité secondaire était la concession (deuxième degré). En 1973, l'échantillon de villages était le même puisqu'il n'y a pas eu création de village. A l'intérieur des villages enquêtés exhaustivement, l'échantillon de 1973 comprend, comme en 1960-1961, l'ensemble des concessions. Cela ne présente aucune difficulté. Par contre pour un village enquêté en partie, le maintien du taux de sondage à l'intérieur du village est plus difficile. En effet, entre 1961 et 1973, sont intervenues des scissions, fusions, disparitions et créations de concessions. Il fallait trouver une règle qui maintienne la fraction enquêtée dans le village. La règle adoptée par les auteurs est la suivante : l'échantillon de 1973 est constitué par toutes les concessions dont le chef actuel a été enquêté en 1960-1961 dans la même concession ou dans une autre concession du même village, que le chef soit un homme ou une femme, qu'il ait ou non été chef de concession en 1960-1961. A cet échantillon, il est adjoint toutes les concessions dont le chef n'était pas résident dans le village en 1960-1961.

En pratique, lorsqu'à la suite du décès d'un chef de concession par exemple, un frère immigré d'un autre village pour prendre la succession du défunt, la concession entière devait être considérée comme immigrée. En fait ce frère, natif du village n'est pas socialement considéré comme un immigré et n'est donc pas déclaré comme

tel à l'enquête. C'est là un élément d'explication du sous enregistrement des immigrés.

L'enquête devant avoir lieu dans chaque "zaka" (en mooré, le mot "zaka" désigne l'enclos familial), il était nécessaire de mettre à jour la liste des "zakse" (pluriel de "zaka"). Cette opération s'est faite dans le quartier au cours d'une réunion de notables. On devait enquêter en 1973 toutes les "zakse" dont les chefs actuels avaient été enquêtés en 1960-1961, que ces chefs soient des hommes ou des femmes, qu'ils aient été ou non chef de "zaka" en 1960-1961. La population de référence en 1973 est la même diminuée des décès et des émigrations et augmentée des naissances et immigrations.

Pour se repérer, un calendrier d'événements avait été fourni aux enquêteurs. Ce calendrier ne reprenait malheureusement que les dates d'accession au pouvoir des chefs de canton, de provinces et de royaume. Pour chaque village, peu de dates étaient donc applicables. Avec du recul, on s'aperçoit qu'il aurait fallu considérer également les dates d'accession au pouvoir des chefs des gros villages environnant chaque village enquêté. Cette opération aurait dû être faite longtemps avant l'enquête, elle n'a pas été possible une fois l'enquête commencée.

En pays lobi-dagara, il s'agissait de répliquer la technique d'enquête mise au point par les auteurs de l'enquête en pays mossi, technique qui semblait bien adaptée pour saisir les mouvements de population. Il s'agissait aussi de tester la méthode dans un autre contexte socioculturel.

Ainsi les individus enquêtés en 1960-1961 ont pu être classés, en 1976, soit comme résident présent ou absent, soit comme émigré, soit enfin comme décédé. La population de référence de 1961 est composée des individus enquêtés à cette date augmentés des omis ; la population de référence de 1976 est cette dernière diminuée des décès et émigrations, augmentée des naissances survivantes et immigrations.

Pour les immigrations, la règle utilisée pour le sondage initial a été retenue. Il s'agissait d'un sondage au 1/50^{ème}, à deux degrés, avec au premier degré le village et au second degré la concession. Dans les villages enquêtés exhaustivement en 1960-1961, toutes les concessions l'ont aussi été en 1976 et dans les villages dont une fraction seule avait été enquêtée en 1960-1961, le même taux de sondage a été appliqué aux concessions immigrées. Les concessions issues de scission ont toutes été enquêtées. Cette règle n'a cependant pas été appliquée pour la ville de Gaoua, ville abritant une forte proportion de fonctionnaires qui ont une grande mobilité. Pour Gaoua, les seules concessions immigrées qui ont été enquêtées en 1976 étaient des concessions remplaçantes de concessions émigrées.

b) Zones couvertes par les 2 enquêtes

La zone couverte par l'enquête mossi correspond aux pays mossi et bissa, définis comme l'ensemble des sous-préfectures ou subdivisions dont plus de 50 % des villages ont une ethnie dominante de l'un des groupes ethniques Mossi ou Bissa. L'échantillon de villages est celui des villages regroupés dans les strates B (Yatenga, nord-ouest du pays mossi), C (Mossi central) et D (pays bissa) de l'enquête de 1960-1961. L'enquête a été effectuée dans 98 localités (environ 1/30^{ème} des localités du pays mossi). La zone enquêtée représente 49 % de la population voltaïque de 1961 et environ 60 % des absents en migration de travail à l'étranger (Côte d'Ivoire et Ghana) à cette même époque.

Quant à la zone d'enquête du pays lobi-dagara, elle est constituée de la préfecture de Gaoua qui reprend en fait l'échantillon de la strate I (sud-ouest) de l'enquête nationale démographique de 1960-1961, région qui à l'époque représentait 5,1 % de la population du pays avec une densité assez faible (10 hab/km²).

L'échantillon de l'enquête comprend 22 villages (parmi lesquels la ville de Gaoua, préfecture dont seuls certains quartiers faisaient partie). Les ethnies principales sont les Lobi et les Dagara, respectivement 41,5 % et 29,5 % de la population, les 29 % restant se répartissant entre quelques ethnies minoritaires, telles les Birifor, les Dian, les Gan ainsi que des Mossi ayant immigré principalement dans un village (Passena) ou à Gaoua.

c) Objectifs

L'objectif était de collecter des données démographiques et socio-économiques de base afin de caractériser la dynamique démographique autant en pays mossi qu'en région lobi-dagara. Avec en plus, pour celle-ci, une meilleure connaissance de la zone, les données du recensement de 1975 n'étant pas disponibles au moment de l'enquête. Pour la mesure de la dynamique migratoire, tous les départs et retours entre l'enquête initiale de 1960-1961 et les enquêtes respectives de 1973 et 1976 étaient relevés, de même qu'un maximum de renseignements sur les absents.

d) Instruments de collecte

Un "questionnaire fiche collective" a été établi pour chaque concession et tous ses membres enquêtés en 1960-1961, avec deux lignes par individu, la première reprenant toutes les variables recueillies au premier passage (à l'exception de l'âge), où dans le cas d'omis ou d'immigrés, elle servait à recueillir rétrospectivement les

informations sur leur situation en 1960-1961, la deuxième ligne étant réservée à la mise à jour des renseignements obtenus lors du second passage. Pour les individus recensés en 1960-1961, mais sortis de l'échantillon par décès ou émigration, il était demandé la date de décès pour les décédés et la date de départ pour les émigrés, avec éventuellement des informations sur le motif de leur départ, leur lieu de destination, l'ancienneté de leur départ, et si l'on savait ou non s'ils étaient encore survivants (plus exactement, la date des dernières nouvelles s'ils en avaient données). En somme, lors de la collecte, le devenir des enquêtés était demandé et les nouveaux membres étaient enregistrés. A chaque individu étaient rattachés les caractères du changement (s'il y a lieu : date d'absence, d'émigration, d'immigration ou de décès, lieu de l'événement). Mais lui sont rattachés également les renseignements de type socio-économique : scolarité, religion, groupe socio-ethnique, statut économique, etc.

L'âge à l'enquête initiale n'avait pas été recopié, afin de ne pas influencer les enquêteurs qui risquaient de s'en servir pour établir l'âge au moment du second passage. Le renseignement a été reporté postérieurement ; ce qui a permis de constater que pour les individus résidents en 1960-1961 et étant toujours en 1976 (enquête Lobi-Dagara), la différence des âges entre les deux enquêtes suivait une loi normale centrée sur 15 ans.

Un "*questionnaire migration*" a été établi pour tout homme ayant effectué une migration au cours de l'intervalle séparant l'opération initiale et les deux autres collectes, de 1973 et de 1976. La fiche migration est soumise à tous les hommes de plus de 15 ans ayant effectué au moins une migration de plus de 6 mois depuis 1960. A partir de la dernière migration, ce questionnaire permet de retracer tout le passé migratoire de l'individu : époque, lieu, activité, etc... de chaque migration effectuée. Les femmes et les enfants sont notés comme accompagnant et non comme migrant.

Un "*questionnaire matrimonial*" renseignait sur la nature et la conclusion des mariages pour être mis en relation avec les phénomènes migratoires et est adressé à tous les hommes non célibataires ainsi qu'aux femmes veuves ou divorcées. Par contre, il n'y avait pas de questionnaire rétrospectif sur l'histoire génésique des femmes, ce qui a considérablement restreint les possibilités d'analyse sur la transition de la fécondité.

Il faut souligner que dans le pays mossi, un "*questionnaire exploitation*" a été établi pour chaque exploitation de "*zaka*". Il permet d'obtenir des données sur la nature, la constitution, le capital, le nombre d'aides et l'activité économique (niveau des recettes et des dépenses) de l'exploitation.

2. Principaux résultats issus des deux enquêtes¹

a) Situation et lieu de résidence

L'enquête renouvelée doit permettre de déterminer le devenir des individus résidents lors du premier passage et de recueillir les éventuels nouveaux entrants (par immigration ou par naissance), résidents au moment des passages suivants. Elle a donc pour objectif de retrouver les personnes enquêtées lors de l'opération de base. Dans les zones enquêtées, elle a permis de saisir, outre les omis, les naissances survivantes et les immigrés entre l'enquête initiale et les collectes suivantes. Elle a permis surtout d'avoir des informations sur les personnes qui sont sorties de l'observation, soit par décès soit par émigration.

En 1960-1961, dans le pays mossi, l'échantillon de 4 760 familles comptait 41 162 personnes y compris les omis. En 1973, outre ces personnes, les immigrés, les naissances et les omis ont été enquêtés, ce qui fait un total de 44 666 personnes. En pays lobi-dagara, 444 concessions représentant 5 629 résidents ont été enquêtées en 1976 (pour 423 concessions et 5 082 résidents y compris les omis, en 1960-1961) (tableau 1).

Dans l'enquête mossi, les personnes dont le devenir est inconnu sont constituées pour 40 % par des Peulh qui ont changé de lieu de transhumance. Cette catégorie exclue, les inconnus représentent 1 % de la population de 1961. Dans les centres urbains, les familles d'étrangers et de fonctionnaires mutés ont été éliminées quand il n'a pas été possible d'obtenir des renseignements.

Le tableau 2 montre les possibilités de situations de résidence selon les définitions qui ont été adoptées au cours de l'enquête : les personnes enquêtées sont matérialisées par une croix ; celles qui ne le sont pas par un zéro et la croix suivie du rond marque les personnes non enquêtées en 1960-1961 et qui ont émigré depuis.

¹ Dans le cadre de ce travail, il n'y a pas eu de manipulation de la base de données des deux enquêtes. Les résultats présentés sont fonction des informations consignées dans les différents rapports des deux opérations de collecte. Aussi le lecteur constatera que l'enquête lobi-dagara informe mieux sur certaines situations que le rapport d'enquête du pays mossi. Tout compte fait, l'enquête lobi-dagara s'étant inspirée de l'approche renouvelée initiée par A. Quesnel et J. Vaugelade en pays mossi en 1973, les mêmes résultats auraient pu être présentés ici si le plan d'analyse avait été strictement le même.

Tableau 1. Effectifs enquêtés dans les 2 zones

Catégorie	Pays mossi	Pays lobi-dagara
Individus enregistrés en 1960-1961	38 903	5 003
Omis par l'enquête de 1960-1961	2 259	79
Total	41 162	5 082
Entrée dans l'observation		
Individus nés entre les deux enquêtes et survivants	4 967	2 189
Individus immigrés	5 510	974
Total	20 477	3 163
Sorties d'observation		
Décédés	6 418	787
Emigrés	10 753	1 829
Inconnus	802	-
Total	17 973	2 616
Ensemble des résidents	44 666	5 629
Source : Quesnel et Vaugelade, 1975 ; Benoit <i>et al.</i> , 1981.		

Tableau 2. Devenir en 1973 des résidents de 1961 (pays mossi)

Situation de résidence en 1961	Devenir en 1973			
	Résident 1973 : présent, absent et émigration de travail	Émigré entre 1961 et 1973	Décès entre 1961 et 1973	Inconnu en 1973
Résident enquêté, 1961 présent, émigration de travail	X	X	X	X
Résident omis en 1961	X	X0	0	0
Né entre 1961 et 1973	X	X0	0	0
Immigré entre 1961 et 1973	X	X0	0	0
X : personnes enquêtées ; X0 : personnes non enquêtées en 1960-1961 et qui ont émigré depuis.				
Source : Quesnel et Vaugelade, 1975.				

En ce qui concerne l'enquête en pays lobi-dagara, les informations recueillies permettent d'affiner l'analyse. En effet, dans l'intervalle 1961-1976, 97 concessions ont émigré et il y a eu création de 63 concessions par immigration de leurs membres et de 55 concessions par scission de concessions existant déjà en 1961. Le tableau 3 présente le devenir en 1976 des résidents de l'enquête initiale selon le sexe et la situation de résidence en pays lobi-dagara.

L'augmentation absolue de la population s'accompagne d'un accroissement relatif de la taille des concessions, le nombre moyen de résidents² passe de 12 en 1961 à 12,7 en 1976, avec de fortes variations selon les ethnies (en 1976, la taille moyenne des concessions est de 21,5 individus dans les villages dagara, alors qu'elle n'est que de 10,1 dans les villages lobi). Cela reflète aussi la différence entre la structure économique des deux ethnies. Dans les villages dagara, les concessions ont une composition plus élargie, avec près de 2 exploitations en moyenne, les concessions lobi n'ayant que 1,1 exploitation en moyenne.

Tableau 3. Devenir en 1976 des résidents de 1961 selon le sexe et la situation de résidence (pays lobi-dagara)

Situation de résidence en 1961	Devenir en 1976 par sexe (%)							
	Présents		Absents		Émigrés		Décédés	
	H	F	H	F	H	F	H	F
Présents	46,0	33,0	15,0	1,0	20,5	50,0	18,5	16,5
Absents	43,0	25,0	32,0	9,0	14,5	56,5	10,5	9,5
Résidents	45,0	32,0	18,0	2,0	20,0	51,0	16,5	14,5
Total	49,0				36,0		15,0	

Source : Benoit *et al.*, 1981.

L'enquête renouvelée doit aussi permettre de réintégrer dans la population résidente du passage initial des individus qui auraient été oubliés. Le nombre d'omis de 1961 récupérés en 1973 est relativement plus élevé en pays mossi qu'en pays lobi-dagara : 2 259 individus ont été repris contre 79 individus respectivement pour les deux enquêtes. Par exemple, pour la dernière opération, le taux global d'omission est de 3,1 %, taux très faible en comparaison de ceux trouvés au Togo, à la fois pour l'enquête renouvelée réalisée en 1976 en milieu rural sur le plateau de Dayes (source initiale : recensement de 1970) où il était de 11,1 %, et pour l'enquête réalisée en 1985 en milieu rural également dans la région des Savanes (source initiale : recensement 1981) où il était de 9,1 %. Cette moindre récupération tient sans doute à l'intervalle de temps entre les deux passages qui était de 15 ans pour

² La typologie des déplacements est la même que celle employée par Quesnel et Vaugelade lors de l'enquête mossi en 1973. Elle est basée sur le responsable de migration et distingue les migrants "actif", les migrants "passifs simultanés" et les migrants "passifs ultérieurs". Définitions des situations de résidence :

- Absence : tous les types de migrants ayant en commun la caractéristique d'avoir une forte probabilité de revenir dans leur village ;
- Immigré : tous les individus venus s'installer dans un village de la zone. Il faut remarquer que parmi les concessions immigrées, les enfants nés au cours de la période comprise entre les deux passages et survivants en 1976 ont été considérés comme immigrés, qu'ils soient nés à l'intérieur ou hors de la zone échantillon ;
- Retour : phénomène observé parmi les migrations fermées. Le migrant temporaire est revenu s'installer définitivement ou non dans son village d'origine.

l'enquête lobi-dagara, intervalle qui se révèle être trop long pour la qualité de certaines données.

b) Bilan démographique entre l'enquête initiale de 1960-1961 et les enquêtes en pays mossi (1973) et lobi-dagara (1976)

La dynamique de la population

La comparaison des effectifs de la population entre les dates des enquêtes permet de cerner la dynamique de la population dans sa double dimension naturelle et migratoire. L'évolution de la population dans les deux zones d'enquête montre que la croissance globale de la population est assez faible. En effet, pour l'enquête mossi, si l'on tient compte des personnes reprises en 1973 et de celles omises en 1961, la population résidente qui était de 41 162 personnes passe à 43 666 (y compris les inconnus). La croissance globale sur les 12 ans d'intervalle est de 6,1 %, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 0,51 %.

Quant à la zone lobi-dagara, la population résidente est passée de 5 082 individus en 1960 à 5 629 en 1976, ce qui représente une croissance globale de 10,8 % en 15 ans, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 0,72 %.

L'accroissement naturel est par contre élevé (+8 549 et +1 402 personnes respectivement) en zone mossi comme en zone lobi-dagara, mais son poids est réduit par un solde migratoire négatif (-5 243 et -855 personnes respectivement).

La méthode des enquêtes renouvelées permet de mieux saisir les émigrations que les immigrations. En effet, les enquêteurs disposant de la liste nominative des résidents du premier passage, si ceux-ci ont émigré depuis on ne peut pas l'ignorer ; par contre il y a risque d'omission de nouveaux arrivants. Aussi, le solde migratoire négatif est probablement surestimé, en particulier à Gaoua³.

Pour illustrer ce propos, les résultats montrent que la balance migratoire à l'intérieur de la zone est déficitaire, alors qu'elle devrait être équilibrée. Les immigrations internes ne représentent que 78 % des émigrations internes.

Si nous appliquions le même taux de sous-estimation des immigrations internes à l'ensemble des mouvements migratoires, nous obtiendrions alors, pour un même accroissement naturel, une croissance globale de la population de 15 % sur les 15 ans qui séparent les deux passages (ce qui représente un taux d'accroissement annuel moyen de 1 %).

³ A Gaoua, nous avons un effectif d'immigrations internes à la zone qui ne représente que 1/46 des émigrations avec un solde nul entre concessions immigrées et concessions émigrées. Cette incidence de la méthodologie appliquée à Gaoua amplifie la sous-estimation des immigrations constatée globalement dans l'enquête.

Les évolutions en terme d'accroissement de la population dans le pays lobi-dagara sont différentes selon les ethnies et les villages, avec des cas extrêmes pour deux villages qui ont perdu 77 % et 52 % de leur population parce qu'ils sont situés dans une zone où sévissait l'onchocercose dans les années suivant le recensement initial. Il s'agit de deux villages proches l'un de l'autre, Bielmiri d'une part et Beboula d'autre part. Bielmiri a presque disparu de la carte avec 70 habitants en 1961 et plus que 16 en 1976. Au cours de la même période, Beboula est passé de 71 habitants à 34. Les individus restés sont pour la plupart des hommes assez âgés ; il n'y a eu aucun apport de nouveaux arrivants dans ces deux villages.

En pays mossi où l'analyse a été faite selon les trois grandes régions (Yatenga, Mossi central et région bissa), les taux d'accroissement naturel élevés se trouvent dans les régions les plus densément peuplées du Yatenga et du Mossi central avec respectivement 1,8 % et 1,5 % sur l'intervalle des 12 ans. Le taux le plus faible se trouve dans la région de forte endémicité onchocercienne (1,0 % dans la région bissa).

Évolution de la structure par âge et par sexe

La comparaison des pyramides des âges entre 1961 et 1973 en pays mossi montre que le rajeunissement systématique des jeunes garçons afin de payer pour eux l'impôt le plus tard possible disparaît pratiquement en 1973. C'est un fait d'expérience des enquêteurs qui ont constaté en 1961 que les jeunes garçons leur semblaient avoir un âge plus élevé que l'âge déclaré. En 1973, par suite de l'intervalle entre les deux enquêtes, tout enfant enregistré a moins de 12 ans. Le rapport de masculinité correct des moins de 12 ans montre qu'il n'y a pas eu d'enregistrement préférentiel pour un sexe. Toutefois, la modification (entre 1961 et 1973) du rapport de masculinité de l'ensemble de la population en faveur des hommes suggère une surmortalité féminine déjà relevée par l'enquête de 1961.

Dans la zone lobi-dagara, en quinze ans, la base de la pyramide s'est fortement réduite, le groupe d'âges 0-9 ans (ensemble des deux sexes) passant de 35,5 % à 28,5 % de la population. Il y a vieillissement de la population dû essentiellement à un déficit du nombre de femmes en âge de procréer, imputable quant à lui à la migration, mais dû aussi sans doute à un sous-enregistrement des naissances entre les deux passages. L'émigration féminine pour raison de mariage n'a pas été compensée par une immigration de même importance. La proportion de présents ne s'est pas sensiblement modifiée entre 1961 et 1976.

Les absents en 1973 et 1976

En pays mossi, les taux d'absence varie peu en 12 ans. Toutefois, on assiste à un recul de l'âge des absents et à un allongement de la durée d'absence : 1/3 d'absence de plus de 5 ans en 1973 au lieu de 1/10 en 1960-1961. En ce qui concerne les motifs d'absence selon le sexe, la distinction faite entre l'absence et l'émigration, qui est basée notamment sur la probabilité de revenir vivre dans son

village de départ introduit un risque de confusion. Toutefois, pour le sexe masculin, ce sont les études coraniques et, pour le sexe féminin, les motifs liés aux obligations sociales (visites de la famille, enfant confié) qui expliquent la plus grande part des déplacements. L'accroissement quantitatif des migrations de travail est également considérable en 12 ans. Cette progression des migrations de travail est due, pour 90 %, aux migrations vers la Côte d'Ivoire, tandis qu'on constate une diminution des départs masculins vers le Ghana. Pour les femmes, l'augmentation doit être recherchée dans une amélioration de l'observation liée à la méthode d'observation.

En pays lobi-dagara, la population absente représente 15 % des résidents : 20 % parmi les hommes, 9 % chez les femmes. Le motif le plus évoqué est "*le travail*" (82 % des motifs chez les hommes). Les lieux de destination sont surtout l'étranger, la Côte d'Ivoire accueillant 53 % des hommes absents. La part du Ghana s'est notablement réduite, passant de plus de 40 % en 1961 à seulement 10 % en 1976. Parmi les hommes absents, on observe une forte dispersion des âges pour ceux qui sont à l'intérieur du pays (ce sont pour une grande part des fonctionnaires), par contre ceux qui sont en Côte d'Ivoire sont très représentés dans le groupe d'âges 20-29 ans. Pour les migrations ouvertes (durée écoulée depuis le départ inférieure à 15 ans), la durée moyenne d'absence est assez élevée. A titre d'exemple, cette durée est de 5,3 ans pour les hommes partis en Côte d'Ivoire et de 6,7 ans pour les femmes absentes.

La nuptialité

Les résultats de l'analyse de la nuptialité concernent uniquement le pays lobi-dagara où le rapport permet de faire une comparaison entre les deux dates d'enquête.

Il apparaît que le calendrier de la nuptialité s'est profondément modifié entre 1961 et 1976 aussi bien pour les hommes que pour les femmes. En 1961, les deux tiers (68 %) de la population masculine âgée de 20 à 24 ans étaient célibataires, la proportion passe à 82 % en 1976. Pour le groupe d'âges suivant, les 25-29 ans, en 1976 près de la moitié des hommes résidents (49 %) sont encore célibataires, ils n'étaient qu'un quart (26 %) quinze ans auparavant. Dans la population féminine le même phénomène s'observe. En 1961, plus de la moitié des femmes de 15-19 ans était ou avait été mariée ; elles ne sont plus que 18 % en 1976. Cette évolution du calendrier de la nuptialité s'est accompagnée d'une baisse de la polygamie chez les hommes. L'analyse du questionnaire mariage a permis de donner des informations plus précises sur ces évolutions. En effet, on constate une augmentation de l'âge au premier mariage de l'ordre de 3 à 4 ans. Pour les hommes, l'âge au premier mariage qui était de 25,1 ans en 1961 est passé à 28,5 ans en 1976. Chez les femmes, il est passé de 17,8 ans à 20,9 ans pendant la même période.

Depuis 1961, la polygamie a diminué tant en fréquence qu'en intensité : une baisse de la proportion (et du nombre) des polygames qui est passée de 32,1 % en

1961 et 25,4 % en 1976 ; et une diminution du nombre moyen des femmes par homme marié : 1,5 en 1961 et 1,4 en 1976. Le taux de polygamie a surtout baissé chez les hommes âgés de moins de 40 ans.

La fécondité

Les résultats sur la fécondité présentés ici sont ceux du pays lobi-dagara. Les données recueillies ne proviennent pas d'une histoire génésique auprès des femmes, ce type de questionnaire n'ayant pas été utilisé. Elles sont issues de la fiche mariage qui informe sur le nombre d'enfants survivants (vivant à la maison ou ailleurs) et décédés de chaque sexe et pour chaque mariage mais sans indication de dates.

Après analyse de ces données, il semble y avoir une modification du calendrier de la fécondité qui se traduit par une descendance moins élevée chez les femmes âgées de moins de 35 ans par rapport au niveau observé en 1960-1961. D'autre part, on peut faire l'hypothèse de l'existence d'une forte stérilité chez les Lobi puisque une proportion de 28 % des femmes âgées de 25-29 ans n'ont pas eu de naissances vivantes. Cette stérilité importante s'est accentuée, elle avait déjà été relevée en 1961 avec une proportion de 15 % de femmes âgées de 25-29 ans sans enfants nés vivants.

La mortalité

L'enquête renouvelée permet d'établir une table de mortalité moyenne à partir de 5 ans sur la période couverte (1961-1976) selon une méthode établie par L. Henry, méthode fournissant des quotients perspectifs. Cependant, la question qui se pose est de savoir si les émigrés décédés ont été enregistrés comme décédés ou émigrés. Les décès des personnes émigrées n'ont été relevés que dans une proportion infime ; ces personnes ont donc souvent été considérées comme émigrées seulement. Il reste qu'une partie des personnes émigrées peuvent avoir été considérées à tort comme décédées.

Néanmoins, l'analyse du niveau de la mortalité sur la période 1961-1976 en pays lobi-dagara montre qu'il reste globalement élevé ; l'espérance de vie à 5 ans étant de 49 ans pour les hommes et 49,5 ans pour les femmes. On y a constaté une surmortalité féminine entre 20 et 35 ans, sans doute due à la mortalité maternelle.

Activités économiques

L'agriculture est l'activité économique dominante dans les deux zones d'enquête. En pays mossi, pour 100 chefs d'exploitation, seulement 9 ont déclaré ne pas être agriculteurs tandis que 69 déclarent être exclusivement agriculteurs, 20 à la fois agriculteurs et éleveurs, 2 étant seulement éleveurs (groupes ethniques Peulh et Silmi-mossi). Les activités artisanales, pratiquées comme activités secondaires ou de saison sèche, sont assez nombreuses et variées. Ces activités occupent près de

40 % des chefs d'exploitation avec le tissage qui vient largement en tête occupant 26 % des chefs d'exploitation, suivi de la vannerie (11 %), de la forge (6 %), du travail du cuir (3 %) et de la boucherie (3 %). L'artisanat de type moderne (réparation de bicyclette et de mobylette, couture, etc.) occupe partiellement 10 % des chefs d'exploitation. Il faut toutefois souligner l'importance des activités commerciales, visibles à travers les marchés villageois qui ont lieu tous les trois jours. Ces activités témoignent de la monétarisation de l'économie : 6 % des chefs d'exploitation ont déclaré avoir le commerce comme activité principale.

Dans la région lobi-dagara, en dehors de Gaoua, préfecture du département, la majorité des individus actifs travaille dans l'agriculture (autour de 35 ans, plus de la moitié des hommes présents se déclarent chef d'exploitation), les autres activités étant le commerce et l'artisanat. Malgré un âge à l'indépendance économique assez élevé, le nombre moyen des garçons âgés de plus de 12 ans et présents dans l'exploitation de leur père est très faible. Pourtant, la taille moyenne des exploitations a augmenté entre 1961 et 1976, mais la part des descendants des chefs de ménage employés comme aides familiaux sur l'exploitation est minime. Les aides familiaux sont plus souvent des ascendants ou des individus périphériques que les propres fils de chef de ménage.

Niveau d'instruction

Le rapport d'analyse de l'enquête en pays mossi ne fait aucune mention du niveau d'instruction. Seule l'enquête lobi-dagra permet cette analyse.

Les taux de scolarisation restent faibles dans la région. Les filles sont en général moins scolarisées que les garçons. Dans le groupe d'âges 10-14 ans la situation s'est même aggravée pour les filles, avec 91 % de non scolarisées en 1976 (elles étaient 80 % en 1961), chez les garçons ils étaient 79 % en 1961, ils sont 63 % en 1976. L'évolution du taux de scolarisation du groupe 5-9 ans par sexe permet de penser que cette différenciation s'estompe peu à peu, puisque 84 % des filles et 79 % des garçons ne sont pas scolarisés en 1976. Mais ces chiffres confirment le niveau encore très faible de l'instruction parmi les jeunes générations.

Immigrations et retours

Dans cette partie, l'analyse de l'immigration est faite seulement au niveau du pays lobi-dagara. En pays mossi, l'analyse a porté sur les émigrés puisque les immigrés ont été ajustés d'après ces derniers ; toute personne émigrée dans la zone d'enquête étant en toute logique immigrée dans le lieu de destination.

En 1976, on a enregistré 26 % de femmes et 7 % d'hommes immigrés parmi les résidents présents. Plus de la moitié des hommes immigrés ont moins de 20 ans. Ces jeunes font souvent partie de mouvement de concessions entièrement immigrées. Les motifs d'immigration sont alors "agricoles" (75 % des immigrations masculines). Ces immigrations se font effectivement en famille. Il y a en moyenne

un peu plus de 4 personnes qui accompagnent le responsable de migration. Pour les femmes, la structure par âge est très concentrée : 43 % d'entre elles ont entre 20 et 30 ans ; 60 % ont entre 20 et 35 ans, caractéristique d'une forte immigration matrimoniale (75 % des immigrations féminines), liée à la règle de la virilocalité.

Les lieux de provenance des immigrés diffèrent selon le sexe. Les hommes viennent de plus loin et de lieux plus divers que les femmes. Si on observe le lieu de naissance des immigrés, on remarque que 44 % d'entre eux sont nés dans le même village que celui où ils arrivent, on peut penser qu'une partie de ces immigrations sont des migrations de retour.

Si l'on examine les lieux de provenance des absents en 1961 revenus entre les deux enquêtes et présents en 1976, on remarque que le Ghana était à l'époque le principal lieu d'attraction des migrants avec 40,5 % des destinations chez les hommes alors que la Côte d'Ivoire représentait 21 %.

Les émigrés en 1973 et 1976

Les émigrations dans les pays mossi et lobi-dagara sont essentiellement des émigrations agricoles, sociales et matrimoniales.

En 1973, en pays mossi, l'émigration agricole qui permet de résoudre les problèmes d'accroissement de la population, représente 44 % des émigrations masculines et seulement 12 % des émigrations féminines. Le plus souvent c'est un mouvement de famille avec en moyenne 88 enfants de moins de 15 ans et 86 femmes pour 100 hommes de plus de 15 ans. Les émigrations sociales sont notamment le fait du confiage des enfants qui est lié aux coutumes. Quant aux émigrations matrimoniales, elles sont constituées à 77 % par des déplacements liés au premier mariage. Pour ces déplacements, la jeune fille est seule, l'âge moyen au premier mariage est de 17 ans (86 % des mariages ont lieu entre 14 et 19 ans). Dans certains cas, les enfants suivent leur mère ; on trouve pour 100 femmes en moyenne 57 enfants qui se répartissent pour moitié entre garçons et filles.

Dans le pays lobi-dagara, la population émigrée est composée aux trois quarts de femmes et représente 20 % des hommes et 51 % des femmes résidentes en 1961. Cette émigration ne concerne pas seulement des individus pris isolément, mais aussi des concessions dans leur ensemble (hors Gaoua, 20 % des concessions enregistrées en 1961 ont émigré au cours de la période). Les motifs principaux pour les hommes sont "*installation en culture*" (57 %) et pour les femmes le motif matrimonial (67 % et jusqu'à 90 % entre 20 et 35 ans). Près de la moitié des émigrants hommes (47 %) se sont installés dans la même préfecture, tandis que 38 % ont émigré vers l'étranger (Ghana et Côte d'Ivoire principalement). Chez les femmes, 25 % d'entre elles sont émigrées dans le même village, et les deux tiers dans le même arrondissement.

L'analyse des flux indique que les migrations temporaires de travail se sont accrues à partir des années soixante dix ; les mouvements temporaires de travail sont principalement le fait des hommes jeunes et encore célibataires au départ de

leur migration. Ainsi pour la zone lobi-dagara, plus de trois quart des premiers départs sont effectués avant l'âge de 30 ans, et au delà de 40 ans les hommes ne migrent presque plus. Les durées d'absence sont assez longues, mais l'intensité du phénomène migratoire reste assez faible, avec un nombre moyen de migrations de 1,6.

En guise de conclusion

L'objectif de cette étude était de montrer les possibilités d'analyses démographiques et socio-économiques qu'offrent les enquêtes renouvelées réalisées en 1973 en pays mossi et 1976 en pays lobi-dagara. Ces enquêtes, toutes deux basées sur l'enquête démographique par sondage de 1960-1961, permettent de caractériser la dynamique démographique de chacune des régions considérées.

Les quelques résultats présentés montrent que l'enquête renouvelée rend assez bien compte de la dynamique démographique de la population. Elle appréhende bien les courants migratoires, avec cependant une moindre couverture des immigrations et ce, particulièrement dans les unités non recensées de façon exhaustive et dans les villes à forte mobilité et à croissance rapide. Les immigrations sont certainement sous-estimées pour cette raison, mais aussi de par la structure sociale de la ville qui comprend beaucoup de fonctionnaires qui changent fréquemment de lieu d'affectation. Par contre, les émigrations de concessions sont bien saisies. Dans ce cas, c'est le devenir des individus qui étaient résidents en 1961 qui est incertain, les informations recueillies étant fort imprécises. Pour les émigrés partis isolément ou en groupe, mais dont la concession d'origine comprend encore des individus, les renseignements donnés par ces derniers ont souvent permis de caractériser ces émigrations et d'obtenir des informations sur le devenir des émigrés.

Le risque de l'enquête renouvelée est de ne pas retrouver une forte proportion d'individus de l'échantillon initial, risque qui croît avec la durée de l'intervalle entre les deux enquêtes. Ces deux enquêtes renouvelées ont été possibles parce que l'enquête initiale était de bonne qualité, les archives étaient correctement conservées et elles se sont déroulées en milieu rural ou semi-urbain à forte cohésion sociale. Les difficultés ne sont apparues que dans les quartiers ayant des caractéristiques urbaines marquées (Gaoua et Ouahigouya ; les autres villes ont été exclues de l'échantillon). Cela est décisif car la validité de l'observation n'existe que si la proportion de personnes non retrouvées est faible. Elle constitue 3 % de l'échantillon initial de l'enquête en pays mossi. La proportion des non retrouvés pourrait être encore réduite en supprimant de l'échantillon certaines catégories de population (par exemple les Peulh recensés sur leur lieu de transhumance ou les fonctionnaires dont le poste d'affectation a changé). Ces catégories exclues, la proportion de non retrouvés est réduite à 1 % et devient acceptable.

Les auteurs de l'enquête en pays mossi concluent à un bilan largement positif en ce qui concerne les migrations. La crainte de ne pas retrouver des individus s'est révélée sans fondement pour la société étudiée. Les résultats sont plus riches et mettent mieux en lumière les mécanismes que les études comparables sur les mêmes sujets qui sont davantage statiques. La méthode de l'enquête renouvelée permet d'étudier la tendance moyenne et la variation du phénomène, donc la dynamique migratoire sur une période de plus de douze ans.

En ce qui concerne l'enquête menée en pays lobi-dagara, l'intervalle de temps (15 ans entre les deux passages) s'est révélé trop long, produisant ainsi les mêmes types d'inconvénients que ceux liés aux enquêtes rétrospectives : sous-enregistrement de certains événements, imprécision dans les dates dont on sait qu'elle est d'autant plus marquée que les dates sont anciennes.

Ces difficultés liées à l'ancienneté du passage initial posent le problème de la représentativité de l'échantillon par rapport à la région étudiée qui perd en rigueur avec le temps. Lorsque l'ancienneté de l'opération de collecte est aussi longue, doit-on se référer à la population d'origine ou simplement reprendre les unités de recensement (les villages échantillon) et y refaire une enquête afin de comparer les structures globales aux différentes époques ?

Au total, la difficulté semble provenir des enquêtes qui ne considèrent qu'une partie d'un village. Il conviendrait de ce fait, pour un sondage dans un village, de prendre comme unité secondaire le quartier. Cette solution offrirait deux avantages. L'un décisif lors de l'enquête initiale : enquêter tout un quartier (ou toute autre entité sociale facilement repérable) permet à l'enquêteur de repérer en cours de travail des concessions éventuellement omises, car les chefs de concessions non enquêtées se présentent souvent spontanément aux enquêteurs. L'autre avantage de procéder ainsi lors de l'enquête initiale est de faciliter grandement le travail lors d'une éventuelle enquête renouvelée.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BENOIT Daniel, LÉVI Pierre, PAPAIL Jean et SODTER François, 1981. – *Enquête démographique en pays Lobi-dagara (Haute-Volta, 1976)*. – Paris, ORSTOM, 98 p., mult. (Document de travail, n° 13).
- BENOIT Daniel, LÉVI Pierre et PILON Marc, 1981. – *Caractéristiques des migrations et de la nuptialité en pays Lobi-dagara (Haute-Volta - 1976)*. – Paris, ORSTOM, 161 p. (Études et Thèses, 1986).
- CLAIRIN Remy, 1961. – *Enquête démographique par sondage en République de Haute-Volta - 1960-1961*. – Paris, INSEE, Tomes I et II, 206 p., mult.

- LÉVI Pierre et PILON Marc, 1988. – *Enquête socio-démographique chez les Moba-Gurma (Nord Togo, 1985), Volume 1. Méthodologie, caractéristiques générales, migrations.* – Lomé, ORSTOM, 123 p.
- QUESNEL André et VAUGELADE Jacques, 1975. – "Les mouvements de population mossi. Démographie et migration", in : *Les migrations de travail mossi*, fascicule 1, tome II. – Ouagadougou, ORSTOM.
- QUESNEL André et VAUGELADE Jacques, 1975. – "Méthodologie de l'enquête par sondage", in : *Les migrations de travail Mossi*, tome II, fascicule 1, annexe. – Ouagadougou, Ministère du travail / ORSTOM, 127 p., mult.